



Christian Peyret, maire de Nogaro. Photo DDM, Julien Tual.

Conseil. A la piscine et aux services techniques.

Des créations d'emplois saisonniers

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement avec, à l'ordre du jour, la création d'emplois saisonniers avec 9 postes de préposés aux vestiaires pour la piscine, 4 postes au niveau des services techniques et un poste de maître nageur. Au niveau de la cantine et de la garderie scolaire, le tarif va rester inchangé pour les familles mais augmente de 30 centimes pour la commune au niveau de la cantine. La chauffage de l'école maternelle sera refaite pendant la trêve estivale; le coût de ce projet sera de 38.467 €

hors taxes. La création d'un court de tennis supplémentaire pose question aux élus, concernant le besoin réel et son apport pour les Nogaroliens. Sur ce plan, le maire assure qu'avec une réunion avec le président du Tennis-Club, ce court pourra être utilisé par les non licenciés et envisage la création d'un sport étude sur Nogaro. « Le Tennis-Club prend une dimension cantonale et a besoin de ce court supplémentaire », affirme Christian Peyret. On notera à ce sujet une abstention. Les chantiers été jeunes seront recon-

duits cette année avec l'emploi de 30 jeunes Nogaroliens entre 14 et 17 ans pour des travaux de nettoyage et de peinture durant les vacances; les candidatures doivent être déposées en mairie. Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu et ce seront des habitants de la commune de Sainte-Christie-d'Armagnac, au nombre de 9, qui seront jurés. Une motion sur la situation de la polyclinique d'Aire-sur-l'Adour a été votée par le conseil municipal afin de ne pas voir disparaître le seul pôle de santé du secteur.